

Le plafond des 290.000 euros dans les entreprises publiques n'existe pas

La limitation des salaires dans les entreprises publiques n'a jamais été coulée dans une loi.

Le ministre De Croo laissera les conseils d'administration régler les questions salariales.

MARTIN BUXANT

C'est passé comme une lettre à la poste. En juin dernier, alors même que le socialiste Jean-Pascal Labille était encore en charge des entreprises publiques et que le CA de l'entreprise était présidé par une autre socialiste, Françoise Masai, un nouveau membre du comité de direction de bpost a été désigné avec un salaire supérieur à 290.000 euros/an. C'est une première: on savait que plusieurs patrons, comme Domi-

inique Leroy (Belgacom) ou Koen Van Gerven (bpost), avaient obtenu des dérogations au plafond de 290.000 euros car leur entreprise était cotée en Bourse, on savait aussi que le contrat de certains anciens cadres - de la SNCB à Infrabel, en passant par la Loterie - prévoyait des salaires supérieurs aux 290.000 euros bruts, mais avec cette désignation d'un nouveau membre d'un comité de direction, on a la confirmation que le palier est percé - y compris pour les nouveaux contrats. Même si, chez bpost, on souligne que le plafond de 290.000 euros ne s'appliquait pas à l'entreprise.

Le porte-parole de bpost, Piet Van Speybroeck, est clair: «nous ne communiquons pas sur les salaires de notre personnel,

tout sera publié dans notre rapport de l'année 2014. Mais il est tout à fait évident que les membres du comité de direction de bpost n'ont jamais été soumis à cette limitation de 290.000 euros qui s'est appliquée dans d'autres entreprises publiques». En 2013, les 5 membres du comité de direction se sont partagé la somme de 3,2 millions d'euros - soit en moyenne 640.000 euros (variable inclus) chacun.

Chez l'ex-ministre Jean-Pascal Labille, on dit: «Nous ne pouvions rien y changer car on n'a aucune prise sur la politique salariale des cadres», dit son porte-parole Christopher Barzal. «Nous n'avons aucune marge de manœuvre à ce niveau-là, nous avons fait ce qui était possible de faire à ce moment-là».

Vous l'avez bien compris, que ce soit

chez bpost ou dans les autres entreprises publiques, cette limitation à 290.000 euros par an n'existe pas et n'a aucun fondement légal. Les socialistes ne sont effectivement jamais parvenus à faire passer leur limitation barémique sous forme de loi. Tant Paul Magnette que Jean-Pascal Labille, au sein du gouvernement Di Rupo, se sont cassé les dents sur les autres vice-Premiers ministres de l'ancienne coalition et ont dû remballer leur projet de loi dans leurs cartons rouges.

Trop de questions politiques et techniques ont empêché le PS d'obtenir cette loi symbolique. Tout ce que les socialistes ont pu obtenir est une sorte de «gentlemen's agreement» entre les partis de la coalition, portant sur la limitation à 290.000 euros/an de quelques fonctions de CEO dans certaines entreprises publiques comme Infrabel (Luc Lallemand), la SNCB (Jo Cornu), la SFPI (Koen van Loo), Belgocontrol (Johan Decuyper) ou encore la Loterie nationale (Jannie Haek).

«Interventionniste»

Interrogé par rapport au fait que la limite des 290.000 euros ne tenait donc pas la route, le nouveau ministre de tutelle, le libéral flamand Alexander De Croo, est très clair: «je suis beaucoup moins interventionniste que mon prédécesseur Jean-Pascal Labille, je l'ai dit

et je le répète, les conseils d'administration des entreprises publiques sont pour moi des organes dont l'autonomie doit être respectée, y compris en matière de norme salariale». «Il y a bien entendu des règles de good governance à suivre,

c'est très clair», ajoute le vice-Premier ministre. «Mais si certains conseils d'administration jugent opportun de fixer un salaire qui reste dans les limites de la bonne gouvernance, je n'ai pas à me mêler de ces débats».

Tant l'Open VLD que la N-VA ont toujours été très circonspects par rapport à cette limitation à 290.000 euros - le salaire théorique du Premier ministre - rien d'étonnant, donc, à ce qu'ils ne s'offusquent pas que cette limitation puisse être dépassée. «Si on avait été moins dogmatique çà l'époque et si on avait moins écouté le PS, des gens comme Johnny Thijs (l'ex-CEO de bpost) serait peut-être encore managers dans le public», note-t-on dans les rangs de la coalition actuelle.

Le chaos absolu

Certes des exceptions avaient été accordées tant pour bpost que pour Belgacom par le gouvernement Di Rupo - là, les patrons sont bien au-dessus de 290.000 euros/an. Et tant à la Banque nationale qu'à la FSMA ou encore chez Dexia, les salaires des CEO sont également au-dessus de la limite. «La seule chose qu'on a réussi à faire avec cette limite, c'est créer des situations ubuesques dans les entreprises publiques où les patrons ont été contraints de descendre leur salaire à 290.000 euros, avec des cadres et des membres du comité de direction qui gagnent davantage que leur propre patron», se désole-t-on à la SNCB.

Un vrai micmac made in Belgium. Un directeur à la poste gagne donc davantage que le grand patron de la SNCB ou d'Infrabel.

«Je serai moins interventionniste que M. Labille. Les salaires sont du ressort des CA des entreprises.»

ALEXANDER DE CROO
MINISTRE DES ENTREPRISES PUBLIQUES

Remous autour du (gros) salaire de Jean-Pascal Labille

En 2012, alors qu'il cumulait les mandats publics, le ténor socialiste gagnait lui-même bien plus que 290.000 euros. Labille refuse de dire ce qu'il en est.

**PHILIPPE LAWSON
ET MARTIN BUXANT**

Le montant des rémunérations du big boss des mutualités socialistes pour l'année 2012 – juste avant qu'il ne soit nommé ministre des Entreprises publiques dans l'équipe Di Rupo – fait jaser... «L'Echo» a reçu quelques chiffres éloquentes à ce sujet: M. Labille en conteste la véracité mais refuse néanmoins de livrer «ses» chiffres, arguant qu'il ne veut pas participer à ce jeu-là. «On donnera les chiffres quand tout le monde fera la même chose», s'agace son porte-parole, Christopher Barzal. «On ne peut pas demander de la transparence des uns et pas des autres»...

Après quelques vérifications, il ressort que l'ex-ministre des Entreprises publiques, celui qui traqué les patrons du public et essayé de limiter leur salaire à 290.000 euros bruts/an, gagnait, lui, bien davantage.

Champion des jetons

Le Liégeois était connu pour être le champion des jetons de présence, côté francophone, avec 56 mandats dans des conseils d'administration, dont 14 rémunérés. Il apparaît que les rémunérations desdits mandats accumulés ont permis à Jean-Pascal Labille de toucher le pactole.

En tant que patron des Mutualités socialistes, il aurait empoché un salaire de 13.897 euros bruts par mois, augmenté d'une prime trimestrielle de 14.400 euros, soit 224.364 euros, plus de petits montants pour des participations à des sous-comités – ces montants n'ont pas été communiqués par Jean-Pascal Labille, malgré des demandes répétées.

A la SRIW (société publique d'investissement) dont il était président, il a perçu 9.236,12 euros comme administrateur, plus 49,58 euros par réunion (il y a eu 11 réunions au total). A cela s'ajoute, une rémunération fixe annuelle de 6.000 euros en tant que co-président du comité d'audit et du comité de rémunération. Soit un total de 15.781,5 euros.

Les 22 administrateurs du secré-

tariat social HPD où il siège ont touché un total de 416.000 euros, soit 18.909 euros chacun.

Chez P&V Assurances où il siègeait aussi, les 19 administrateurs auraient perçu un total de 2,75 millions d'euros en 2012, soit 144.736 euros par personne. On est donc au-delà des 400.000 euros...

Mais d'autres mandats d'administrateur rémunéré viennent gonfler le portefeuille de l'ancien ministre socialiste (CHR de la Citadelle à Liège et l'ASBL Arista) – ce qui laisse penser que la rémunération réelle était plus élevée.

Contacté plusieurs fois par nos soins, Jean-Pascal Labille, désormais réinstallé dans ses fonctions de patrons des Mutualités socialistes, conteste les chiffres avancés sans pour autant vouloir donner d'autres montants – ce qui aurait pourtant eu l'avantage de faire toute la clarté sur ce dossier. «M. Labille n'entend pour autant pas prendre part à ce qui s'apparente à une chasse à l'homme. Il communiquera sans aucune difficulté le niveau de sa rémunération de 2012 dès lors que tous les mandataires y seront

tendus. Il a toujours milité en faveur de règles claires, transparentes, applicables à tous et justes. C'est en ce sens qu'en tant que ministre, il a diminué la rémunération des CEO des entreprises publiques», indique son porte-parole, Christopher Barzal.

«Volonté de nuire»

Il rappelle que son chef a aujourd'hui conservé 3 mandats (SRIW, P&V, Mutualités socialistes). Il ne juge pas pertinent de ressortir des salaires datant d'il y a 3 ans. «M. Labille n'a-t-il pas renoncé à ses mandats pour être ministre avec un salaire de 11.150 euros par mois?», ajoute Christopher Barzal. Il voit donc dans la divulgation des chiffres «une volonté de nuire». Mais «cela ne l'empêchera de poursuivre son travail en faveur de ce qu'il estime être juste et nécessaire: la défense des patients».

Reste que Jean-Pascal Labille, qui veut faire des Mutualités socialistes un des fers de lance de la contestation contre le gouvernement fédéral de centre-droit, pourrait être affaibli par la divulgation de ces montants très importants.